

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 30 MARS 2010

Le Conseil, convoqué le 05 mars, s'est réuni le 30 mars à 18 h 30.

- Absents : Patricia TREYE, Stéphane LEBLANC (pouvoir à Jean-Marc CAPRA).

Secrétaire de séance : Thierry NONNOTTE.

Compte de Gestion 2009 - 10/03.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2009 tel que présenté par le Trésorier :

- Pour la section d'Investissement : un excédent de 46 717.80 €.
- Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 179 838.62 €.

Compte Administratif 2009 - 10/04.

Le Maire s'étant retiré au moment de ce vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Gérard CUENOT approuve le Compte Administratif 2009, constatant sa conformité au Compte de Gestion du Trésorier précédemment approuvé, soit :

- Pour la section d'Investissement : un excédent de 46 717.80 €.
- Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 179 838.62 €.

Affectation du résultat - 10/05.

Les résultats cumulés du Compte Administratif 2009 sont les suivants :

- Pour la section d'Investissement : un excédent de 46 717.80 €.
- Pour la section de Fonctionnement : un excédent de 179 838.62 €.

Aussi le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 179 838 €.

Taxes Directes Locales 2010 - 10/06.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux des trois taxes locales pour l'année 2010 de 2 %, soit :

- Taxe d'Habitation : 9.73 %
- Taxe Foncier Bâti : 6.16 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 11.40 %.

Affouage 2010 - 10/07.

La part d'affouage pour 2010 est fixée à 20 euros.

Loyers des immeubles bâtis et non bâtis - 10/08.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'augmentation du loyer du logement communal - Mairie, selon l'indice de référence des loyers (INSEE) pour l'année 2010, ainsi que pour le bail immobilier selon l'indice des fermages donné par le Préfet.

RODP - EDF - 10/09.

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par EDF est fixé au montant plafond, soit 180 € pour 2010.

Location Stationnement Taxi 2010 - 10/10.

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour un an (juin 2011) l'autorisation de stationnement pour un taxi à M. PARMANTIER Bruno, représentant la société Espace-Taxi à Roche lez Beaupré, moyennant une redevance annuelle de 32 euros.

Placement Compte à Terme (CAT) - 10/11.

Le Maire expose :

Le placement en compte à terme (CAT) auprès du Trésorier Municipal de Marchaux (vente des parcelles ZB 118 et ZB 119 - délibération n° 05/35 du 09/12/05), arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2010, il convient de procéder à son renouvellement pour un montant de 190 000 € d'une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le placement en compte à terme.

Convention mise à disposition - Dénonciation - 10/12.

Sur la proposition du Maire, il est décidé de dénoncer la convention de mise à disposition d'un agent à raison de 6 h/semaine avec la Commune de Marchaux, avec effet au 1^{er} juin 2010.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe - 10/13.

Sur la proposition du Maire, en remplacement de la convention de mise à disposition d'un agent à raison de 6 h/semaine avec la Commune de Marchaux, il est décidé :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, échelon 4, à raison de 21 h/mois (5 h par semaine) pour réaliser les tâches administratives et comptables nécessaires au bon fonctionnement de la commune, sous la responsabilité directe du Maire ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sous l'imputation chapitre 012.

Budget Primitif 2010 - 10/14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour le Budget Primitif 2010 proposé par le Maire soit :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses : 60 221 €.
* Recettes : 240 059 €.

- Section d'Investissement :

* Dépenses : 21 548 €.
* Recettes : 68 265 €.

Indemnités des Adjoints - 10/15.

Sur proposition du Maire, pour tenir compte de la nouvelle délégation de compétences données aux deux Adjoints dans les domaines :

- Assainissement ;
- Eau ;
- Forêt ;

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution d'une indemnité à hauteur de 3 points à chacun des deux Adjointes, à compter du 01/04/2010.

Adopté par 6 voix pour et 4 abstentions.

Abri-bus - Rénovation/Travaux - Subvention du Conseil Général - 10/16.

Dans le cadre des investissements pour l'année 2010, le Conseil donne son accord et s'engage à réaliser et financer des travaux de grosses réparations et rénovation de l'abri-bus situé à côté de la Mairie pour un montant de : 1 696.21 € HT (2 028.66 € TTC).

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds libres : 1 520.66 € TTC
- Subvention : 508.00 € (30 % du montant HT).

A ce titre, l'aide financière du Conseil Général est sollicitée dans le cadre des subventions dites « Amendes de police ».

Les travaux seront réalisés en 2010 et pour cela une demande d'autorisation de commencer les travaux est sollicitée avant la décision attributive de subvention.

Fournitures et pose de 19 appareils d'éclairage public - Subvention du SYDED - 10/17.

Dans le cadre des investissements pour l'année 2010, le Conseil donne son accord et s'engage à financer des travaux de fourniture et pose d'appareils d'éclairage public (19) pour compléter le parc actuel dont le montant s'élève à : 4 727 € HT (5 653.49 € TTC).

Ces équipements concernent la route de Besançon, la rue de la Fontaine et des Grands Prés.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds libres : 4 481.49 € TTC
- Subvention SYDED : 1 172.00 € (24.80 % du montant HT).

Les travaux seront réalisés en 2010 et pour cela l'aide financière du SYDED est sollicitée ainsi qu'une autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention.

Modalités du transfert de la ZA multisite de Pouilley-les-Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes - 10/18.

Le Maire expose :

- Vu les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 11 février 2010 définissant les modalités de transfert de la zone d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes,

il convient de se prononcer sur les modalités du transfert de la zone d'activités multisite.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités multisite de Pouilley-les-Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley-les-Vignes telles que définies par le

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par une délibération en date du 11 février 2010.

Subvention Comité des Fêtes de Braillans - 10/19.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à l'Association : Comité des Fêtes de Braillans créée le 12 février 2010, en vue de contribuer à son installation.

Questions diverses : Informations.

Syndicat d'Etudes de l'Est Bisontin :

Madeline LOUP rend compte de la visite effectuée sur place au Centre d'Exploitation de Chalezeule pour vérifier avec les membres du Syndicat la possibilité de créer un espace « Petite Enfance dans ses locaux.

Bourse aux livres :

Il a été déposé 1800 livres dont 400 ont été vendus. 25 dépositaires, habitants et extérieur, ont contribué à la réussite de cette journée.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire

Le secrétaire

Le Conseil